

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Nombre de membres**

composant le conseil.....15  
 en exercice.....15  
 présents.....13  
 présents par procuration.....  
 absents.....  
 absents excusés .....2

**OBJET :**

Mise à disposition de 3 agents  
 de la ville au Centre Communal  
 d'Action Sociale – Signature de  
 3 conventions de mise à  
 disposition

Le 9 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 2 juillet s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

**PRESENTS** : M.STREHAIANO ; M. SURIE ; Mme COGNE ; Mme ROY ; M. DELUCHEY ;  
 Mme MEBREK ; M. FRANCINE ; M. DELAROCHE ; Mme ABOUT ; Mme BOUIS ;  
 Mme QUENNEHEN ; M. CHATELAIN ; M.LAPIERRE

**PRESENTS PAR PROCURATION** :

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : M.CROP ; Mme FOURNIER

**SECRETAIRE** : Mme ABBA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL20200709006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 61-1,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment ses articles 10–III et 94-IV,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du centre Communal d'Action Sociale et de la ville, une mutualisation des moyens humains est proposée,

VU les trois projets de convention de mise à disposition,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M.SURIE,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition à titre onéreux de trois agents de la ville de Soisy-sous-Montmorency au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, selon des quotités respectives de 30% (10h30) et 40% (14h) de la durée légale du temps de travail (35 heures) pour deux agents de catégorie B et A et 30% (10h30) de la durée légale du temps de travail (35 heures) pour un agent de catégorie C,

H.

AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition pour chaque agent qui sera annexée à l'arrêté individuel porté au dossier administratif de chacun d'eux.

Le Président,  
Du Centre Communal d'Action Sociale,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **21 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **21 JUIL. 2020**

**21 JUIL. 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.